

Agde, 10 février 2025

**COMITE DE QUARTIER « CAP EST »
MERCREDI 5 MARS 2025**

VIE QUOTIDIENNE

1-Avec les évolutions au plan des structures en insertion et des programmes chargés (bergerie d'Agde, fontaine d'Agde Marine) qui sont les leurs, il y a lieu de s'interroger sur l'effectivité de la rénovation du mur séparant la promenade et la plage du Môle.

Réponse :

Nous n'avons pas de soucis avec les chantiers PLIE, la rénovation des murs de la plage du Môle est intégrée au planning et sera réalisée avant l'été en collaboration avec les Services Techniques Municipaux.

2-Pourriez vous profiter de la levée des gros containers de papiers, bouteilles et autres pour nettoyer la zone ?

Réponse :

Un nettoyage de la zone sera fait.

3-Le revêtement des trottoirs mérite quelques réfections dans plusieurs quartiers, notamment dans le secteur en face du commissariat, avenue des Sergents, prévoit-on la rénovation de l'enrobé sur cette avenue ?

Réponse :

Oui, le trottoir Avenue des Sergents fait l'objet d'une étude de requalification. Le réaménagement de ce trottoir sera réalisé en séquence en concertation avec les commerçants, afin de limiter l'impact des travaux sur l'accès aux commerces.

4-Concernant les modifications ou installations en façade des bâtiments, en principe les syndic veillent à faire respecter le règlement de copropriété sous réserve que celui-ci soit mis à jour. Il s'agit de l'installation de baie vitrée sur le balcon ou la loggia, de bloc de climatisation, store ou autre aménagement occultant.

Est-il possible de légiférer au niveau municipal afin de faire respecter une certaine harmonie et l'esthétique qui s'impose dans notre belle ville ?

Réponse :

L'autorisation d'urbanisme ainsi que l'autorisation du syndic sont nécessaires pour pouvoir mettre en œuvre tout projet. Sans l'accord de l'un ou de l'autre la modification n'aboutie pas.

5-Un certain nombre de commerces se sont installés devant les quais, au pied de résidences immobilières. À l'occasion de réparation ou de ravalement de façades, la question se pose pour l'installation des échafaudages, et, d'une manière générale, de l'accessibilité depuis l'extérieur des bâtiments, notamment en cas d'urgence.

Existe-t-il une réglementation municipale qui régit les règles à observer ?

Réponse :

Non la Ville n'a pas de réglementation particulière. Il faut voir avec les syndicats des résidences directement.

CENTRE PORT, PLACE DU GLOBE, MONT SAINT-MARTIN :

6-A la sortie de la rue du Trésor Royal sur le rond-point Nicolas Fouquet, la voirie est très abîmée par les racines de pins, cela devient très dangereux pour les voitures et les vélos.

Sa réparation est-elle prévue ?

Réponse :

La voirie ainsi que le tronçon de voie douce manquant seront réalisés. Les revêtements seront purgés des racines qui les déforment.

7-Les panneaux et la piste cyclable du parking Malfato sont dégradés. Pouvez-vous prévoir une intervention ?

Réponse :

Les panneaux seront remplacés.

8-Avenue du Chevalier d'Alphonse, peut-on mettre des chicane devant les deux portails de l'Abbaye du Cap. Les personnes qui sortent à pied tombent parfois nez à nez avec des cyclistes qui passent à toute vitesse.

Réponse :

Des bornes seront installées pour écarter les vélos de l'entrée.

9-Place du Globe, lorsque le propriétaire du « T'as pas soif » a dû fermer, il est parti en laissant tout pêle-mêle (un panneau, 3 pieds de parasol en métal fixés au sol sur l'espace public, des chaises et des fauteuils rouillés et cassés). La porte d'entrée de la « Voile d'Or » se trouve à côté et c'est du plus mauvais effet.

Réponse :

Les services interviendront rapidement.

10-De nouveaux panneaux d'interdiction ont été placés à l'entrée de la rue de la Hune, mais pourquoi 2 ? Il serait bon d'en mettre de l'autre côté, à l'entrée du port entre les glaces Florine et les commerces.

Réponse :

Nous procéderons à la modification des panneaux.

11-Le remplacement des grilles rouillées par un mur en agglomérés séparant la résidence le Pharo et le quai des Phéniciens a été réalisé. Nous vous en remercions. Cependant, il conviendrait de raboter l'angle qui gêne l'ouverture de la porte de service de la résidence voisine, la Voile d'Or.

Réponse :

Une société a été mandatée pour effectuer les travaux. Concernant le rabotage de l'angle les équipes sont prévenues.

MONT SAINT-LOUP, PINÈDE :

12-Des barrières et des panneaux de déviation sont toujours en place, depuis le grand tournoi de tennis, à l'angle de l'avenue de la Méditerranée et de la rue de l'Aramon.

Réponse :

L'enlèvement des barrières et panneaux sera effectué par le service des festivités.

13-Il manque de nombreux potelets sur l'avenue de la Méditerranée qui servent à partager le trottoir entre piétons et automobiles. Peut-on en rajouter ?

Réponse :

Le matériel est en commande. Dès réception ce sera mis en place.

14-La circulation est dangereuse avenue des Vignes, trop de véhicules se garent n'importe où à cause des clients du C.I.T. et du centre de kinésithérapie. L'espace piétons est devenu quasi inexistant, et les contraint à marcher sur la chaussée, là où passe des voitures à grande vitesse, nous aurons un drame si cela continue.

Le peu de trottoir qu'il reste est souvent défoncé et impraticable.

Une réfection serait elle envisageable ?

Réponse :

Une proposition de stationnement longitudinal associé à une surlageur de 2m dédiée aux piétons peut être envisagée.

Une étude dans ce sens sera proposée à l'arbitrage du budget supplémentaire ou du budget 2026.

15-Quel est le planning d'aménagement de la rue de le Flânerie ?

Réponse :

La fin des travaux est estimée pour le mois de mai.

VIEUX PORT FALAISE ÎLES DE PÊCHEURS :

16-Les murets en basalte situés allée des Trailles (au drapeau) et sur certaines zones de l'allée de la Conque méritent également une bonne révision, c'est un élément du patrimoine architectural du Cap, cela complèterait ce qui a déjà été réalisé.

Ne serait-il pas possible de dégager quelques journées de PLIE aux fins de réaliser cette consolidation (parfois, le morceau de basalte descellé se trouve encore au pied du muret, et de refaire si possible les joints en ciment teinté).

Réponse :

Une programmation des chantiers est en cours pour 2025 et nous allons essayer d'intégrer cette demande, sinon elle sera réalisée par les services techniques municipaux.

17-Quelles sont les conclusions de l'étude relative à la demande de pose d'un second banc en bordure du chemin du front de mer. Il n'y a aucun doute sur le taux d'occupation, toutes les conditions sont réunies, où en est-on ?

Réponse :

Une étude est en cours pour remplacer les bancs actuels par des bancs en béton.

Si le remplacement ne se fait pas un nouveau banc sera mis en place. Fournir du demandeur pour situer l'emplacement.

18-Nous ne sommes pas sans ignorer que le Parc de la Grande Conque fait partie du programme global de valorisation et d'embellissement des parcs et jardins de la commune. Nous avons pu consulter l'étude 2023 de restructuration et de mise en valeur de ce site ô combien naturel et remercions M. Marc Sablairoles pour la facilitation apportée.

Ce projet non finalisé présenté sous forme « avant » et « après » constitue une excellente base . Certes un tel projet nécessite du temps, des financements, des négociations et autres avis avec les partis concernés.

Nous attendrons évidemment, mais en attendant ce que nous demandons à nouveau relève complètement et simplement de l'entretien courant de l'existant comme cela est réalisé très régulièrement et parfois très largement à bien d'autres endroits.

Toute plantation demande du temps, pourquoi ne pas anticiper en mettant sur certaines zones dévégétalisées des plantes adaptées, et ce, à titre de test.

Réponse :

Des essais ont été fait l'an dernier, ils seront renouvelés ce printemps avec une quarantaine de plantes introduites qui serviront de test pour l'adaptation aux contraintes liées au site.

19-Et donc, en attendant le résultat de l'étude relative à la végétalisation des falaises, il est prévu de remplacer les végétaux morts.

Quand cela se fera-il ?

Pourrions nous rencontrer le service idoine avec les membres du conseil syndical de la résidence le Circé pour ce réaménagement d'espaces verts et envisager l'installation d'une clôture pour la sécurité des résidents ?

Réponse :

Les végétaux morts étaient essentiellement des végétaux qui avaient poussés spontanément. On est là sur un espace naturel classé, en attendant le résultat final de l'étude nous procéderons au remplacement des arbustes qui assuraient les limites privé/public près des résidences. Nous restons à votre disposition pour en discuter sur place.

20-**Chemin du Front de Mer**, en prolongement de la réponse 34 du 13/11/2024, nous vous confirmons que, comme vous, nous pensons que ce chemin doit rester naturel, et donc, de combler les fondrières, cuvettes et autres ornières qui s'y trouvent, avec les matériaux qui s'imposent, pour le plus grand bien et la sécurité de ceux qui s'y promènent.

Réponse :

Les trous seront rebouchés.

21-Les bornes basalte d'éclairage sont adaptées au site et très appréciées du public. Pour autant le chemin du front de mer très fréquenté est pénalisé au plan de son éclairage par des pannes électriques, merci de nous faire savoir s'il existe un projet de remise à niveau de cet éclairage.

Réponse :

La Ville va mandater la société exploitante de l'éclairage public pour vérifier le fonctionnement des installations et réparer les pannes.

22-**CRÈTE DE FALAISE**, le peu d'herbe que l'on y trouve encore est utilisée par les humains et les canins, sans oublier les V.T.T.

Ne pourrait-on pas les protéger par des ganivelles ou quelques morceaux de basalte, voire des panneaux de sensibilisation au respect du site.

Réponse :

Il faut se rendre sur place et voir ce qu'il est utile de faire.

23-Mégots, pourquoi ne pas tester l'installation de quelques cendriers extérieurs.

Réponse :

Les nouvelles corbeilles misent en place sur la Ville disposent pour la plupart de cendriers.

24-Une planche du banc des falaises et à remettre en place.

Réponse :

La planche sera réparée.

VILLAGE NATURISTE

25-Pourriez vous replacer les bornes sur le quai Jean Vila.

Réponse :

Des jardinières seront misent en place pour le remplacement ponctuellement, en attente du matériel actuel.

26-Le portillon de sortie du village ne fonctionne plus.

Réponse :

Le grillage a été réparé, nous sommes en attente de l'aimant du portillon. Dès réception, la réparation sera effectuée.

27-Il serait bon de poser un grand panneau explicite, en plusieurs langues, pour signaler la fin de la zone naturiste et d'exiger une tenue correcte au-delà.

Réponse :

Nous allons agrandir les panneaux déjà existants indiquant la fin de la Zone Naturiste et demander aux usagers le port d'une tenue correcte.

28-À quand la rénovation de l'avenue de matelots ?

Réponse :

La programmation de ces travaux n'a pas encore été déterminée et nécessite des études complémentaires.

29-La barrière Pompiers du bord de mer, côté Héliopolis / Oltra a été refaite et reposée, mais pas celle entre le Glamour et Héliopolis qui n'a jamais été réparée ? C'est devenu une voie de circulation.

Réponse :

La barrière a été remise plusieurs fois mais arrachée dès son remplacement par les livreurs.

PARCS ET JARDINS

30-Pouvez-vous consacrer quelques heures à la bordure de l'allée des Tamaris, son état le mérite vraiment. Envisagez-vous une solution peu onéreuse pour l'aménagement du talus de cette allée afin d'éviter le ravinement qui obstrue l'écoulement des eaux pluviales ?

Réponse :

On va relancer le projet de rénovation de cet espace.

31-Est-il possible d'élaguer les platanes des avenues de Vignes et Méditerranée ?

Réponse :

Il n'y a pas d'intervention prévue sur les 118 platanes de ces avenues.

SECURITE

Luc Larose, fait le bilan de l'action menée par le service du département de la sécurité sur la période du 12 Novembre 2024 au 2 Mars 2025.

Etat des verbalisations dans ce quartier :

- Domaine « Code de la route » : 17
- Domaine « Troubles à l'ordre public » : 26
- Domaine « Délinquance de voie publique » : 19
- Domaine « Divers » : 56
- Domaine « Interpellation » : 8
- Domaine « environnement » : 33

B) GRANDS TRAVAUX :

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES ÉCOLES

Soucieuse de s'inscrire dans une logique d'application du « décret tertiaire », la Ville a entamé depuis 2021, un plan pluriannuel de rénovation énergétique de ses écoles. Le choix s'est orienté vers les écoles de MARIE CURIE et VICTOR HUGO.

1/ École Marie Curie

Ce groupe scolaire d'une surface brute de 1700 m² (une partie ancienne où se sont déroulés les travaux, une partie plus récente sans besoin de rénovation.

Dans ce cadre les menuiseries ont été changées en 2021, et une étude a été réalisée en 2023 afin d'évaluer les besoins en performance thermique.

Une isolation thermique par l'extérieur (ITE) a été réalisée

La rénovation de ces façades a nécessité 3 phases :

- Travaux préparatoires des façades
- Travaux d'isolation des murs
- Travaux de finition

Les objectifs étaient les suivants :

- Economie d'énergie
- Confort thermique d'été

La configuration de l'école, avec des murs linéaires et sans grandes surfaces vitrées, a permis d'opter pour une isolation par l'extérieur sans réduire la surface intérieure. La surface des façades à rénover était de 800 m².

Le coût estimé des travaux pour la rénovation de cette école, représente une enveloppe financière d'environ 138 000 € TTC.

Cette rénovation a été accompagnée en 2024 de la réfection de la cour en ilot de fraîcheur.

Cette démarche vise à traiter cet espace avec un enrobé clair et drainant ainsi que de zones de plantations et l'apport de nouveau jeux pour un montant de 130 000€ ttc

2/ École Victor Hugo

➤ Élémentaire

L'étude et les travaux ont portés sur :

- Changement des menuiseries
- Rénovation étanchéité
- Rénovation chauffage/ventilation
- Rénovation isolation intérieure

Les objectifs étaient les suivants :

- Confort thermique d'été
- Economie d'énergie

Une étude thermique menée récemment a permis une estimation du bilan énergétique :

- Avant travaux de 116 KWh/m²
- Après travaux de 61 KWh/m²

Cette rénovation, permet un gain énergétique de 47,5%. Il en sera de même pour les émissions de CO2 qui seront réduites de moitié.

DESCRIPTIF DES TRAVAUX

- Isolation des murs intérieurs : application d'une isolation par l'intérieur avec des matériaux comme laine de roche ou laine de bois, offrant une meilleure performance thermique et optimisant le confort en été.
- Remplacement des fenêtres : changement et installation de fenêtres à double vitrage à haute performance thermique et acoustique, équipées d'un cadre en aluminium avec rupture de pont thermique
- Amélioration de l'isolation de la toiture : pose d'une isolation thermique par l'extérieur, en polyuréthane expansé.

- Changement du système de chauffage : mise en place d'un chauffage à haute performance énergétique, par pompe à chaleur dernière génération, avec l'installation de thermostats dans chaque salle pour une gestion optimale de la température et également la mise en place d'une gestion centralisée qui commande l'ensemble du site

Le projet de rénovation thermique s'est déroulé sur 12 mois, incluant 6 mois d'études et 6 mois de travaux.

Pendant cette période, une partie de l'école a été fermée pour permettre les travaux. Afin d'assurer la continuité de l'enseignement, une école provisoire composée de 13 modules a été installée sur le parking de la maternelle, créant 4 classes et une classe périscolaire. Cette organisation a permis de maintenir l'accueil des élèves tout en poursuivant les travaux dans l'établissement principal.

Le coût réel des travaux pour la rénovation de cette école de 610 m² comprenant 6 classes et un réfectoire est de 620 000 €.

➤ **Maternelle :**

Ce groupe scolaire d'une surface brute de 1317m², se compose d'une école maternelle de 920m² et d'une école primaire de 610m².

Comme pour l'école élémentaire, l'étude et les travaux portent sur :

- Changement des menuiseries
- Rénovation étanchéité
- Rénovation chauffage/ventilation
- Rénovation isolation intérieure

Les objectifs sont les suivants : économie d'énergie et confort thermique en été.

Une étude thermique menée récemment a permis une estimation du bilan énergétique :

- Avant travaux de 265.4 KWh/m²
- Après travaux de 84 KWh/m²

Cette rénovation, permettrait un gain énergétique de 68.36 %. Il en sera de même pour les émissions de CO₂ qui seront réduites de moitié.

Le descriptif des travaux à venir est le même que celui de l'école élémentaire

Le coût estimé des travaux pour la rénovation de cette école maternelle, représente une enveloppe financière d'environ 900 000 € TTC.

3/ÉCOLE FRÉDÉRIC BAZILLE

Cette école fait aussi l'objet d'une étude de rénovation énergétique et d'agrandissement. Les études conjointes à des réunions de concertation avec les parents d'élèves et la communauté éducative mettent en avant un diagnostic qui définira un programme d'opération complet permettant de lancer un appel d'offres pour l'engagement de la maîtrise d'œuvre externe.

La maîtrise d'œuvre aura en charge la réalisation des études, le lancement des marchés et la réalisation des travaux.

Ce programme permettra :

- D'établir un diagnostic du fonctionnement actuel.
- De définir les actions correctives attendues par les utilisateurs et les services techniques.
- D'établir une hiérarchie des actions.
- D'établir un schéma fonctionnel de la future école.
- D'établir le besoin en bâtiments neufs
- D'intégrer la rénovation énergétique de l'école existante.
- D'établir un premier chiffrage estimatif des travaux (à ce jour 2 millions € en deux phases)
- D'établir un planning prévisionnel.

Mise en sécurité des abords

Dans le cadre du dispositif communal de sécurisation des abords des établissements scolaires et conformément aux prescriptions techniques retenues, un diagnostic a été réalisé avec la participation de parents d'élèves et du directeur d'établissement afin d'identifier les problèmes de sécurité routière.

Ce bilan a permis de retenir une proposition d'aménagement compatible avec les spécificités du site (axe très roulant desservant de nombreux établissements publics et privés).

Les éléments à retenir :

- Renforcer la visibilité de la zone 30
- Sécuriser la déambulation de personnes en bas âge ou à mobilité réduite
- Déplacer ou supprimer des trottoirs, les éléments pouvant gêner la visibilité.

L'aménagement prévoit de :

- Disposer des barrières de sécurité permettant de guider les enfants jusqu'à la traversée sécurisée.
- Proposer une solution claire en imposant une charte visuelle forte afin que chacun identifie rapidement que la voirie dessert un établissement à proximité immédiate (totems et pictogrammes en entrée et sortie de voirie, mobilier spécifique et coloré permettant de contraster visuellement avec une voirie traditionnelle).
- Aménager la traversée principale (plateau traversant ou/et marquage en résine avec motif spécifique, la résine permet par son relief granuleux une meilleure distance de freinage).
- Aménager un trottoir face au parking permettant une déambulation sans contrainte jusqu'à la traversée.

Cout prévisionnel : 30 000 €.

PARCS ET JARDINS : **1/Île des Loisirs**

Aujourd'hui entièrement sanctuarisé, il sera réhabilité en espace de loisirs. Ce projet se caractérise par la conservation et l'embellissement des arbres existants, des entrées signalées par une placette circulaire, la création d'un parcours sportif et d'une aire de jeux.

- Création de 2 boucles sportives avec agrès familiaux
- Création d'une aire de jeux
- Création d'une espace Zen
- Amélioration de l'espace pique-nique
- Mise en place de mobiliers dont SOLARIUM
- Réalisation d'un espace Caniparc
- Reprise des cheminements piétons en terre naturelle stabilisée
- Mise en place d'une signalétique qualitative

2/Fontaine Escargot

Ce projet consiste en la rénovation de la fontaine qui est sur la place Agde Marine au Cap d'Agde. Communément appelée la fontaine de l'Escargot, cet équipement est aujourd'hui obsolète en fonctionnement.

Les travaux de réhabilitation ont commencé fin février et consistent à faire un nettoyage complet de la structure, enlever les éléments de tuyauterie et planter des espaces verts dans les vasques existantes. Ce chantier est confié au PLIE (Plan Local d'Insertion par l'Emploi) et durera environ un mois. Les services supports à ce chantier sont le CTM et les services des espaces verts de la CAHM.

3/ Fontaine du Moulin des Evêques

Le site de la fontaine du Moulin des Evêques a été soumis à réflexion sur son avenir. Dans un contexte de changement climatique et de contraintes hydriques fortes, des propositions ont été faites sur son maintien ou sa transformation.

Sur le maintien :

Au-delà de l'impossibilité de maintenir en eau le bassin, il faut prendre en compte les contraintes d'entretien :

- changement des organes de plomberie, renouvellement des pompes, le travail saisonnier sur l'étanchéité du bassin.
- les dépenses de consommation en eau et en électricité ainsi qu'en produits filtrants.
- les coûts d'entretien en service de révision et nettoyage du bassin.

Pour autant, la ville souhaite préserver l'ouvrage dans l'état et envisage une opération de transformation dite « réversible ».

Le projet consiste à un réaménagement paysager, le but étant de tirer profit de l'architecture spécifique de la fontaine.

Ainsi, le grand bassin pourrait être transformé en jardin où le choix de formes géométriques et colorées apporterait le contraste nécessaire à l'environnement très

minéral aux tonalités froides mais patrimoniales du site (gris basaltique), en cohérence avec l'établissement public, lieu d'animations majeures du centre-ville. Les emmarchements seraient partiellement plantés permettant ainsi des espaces de contemplation.

Mais également, une estrade pourrait être positionnée au centre de l'aménagement permettant au site de se doter d'un espace d'exposition extérieur ou d'une scène propice à l'animation culturelle.

Enfin un éclairage dynamique et coloré serait associé aux plantations apportant une ambiance contemporaine.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

1/Développement des bornes de recharges

La Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée (CHAM) a lancé un appel à manifestation d'investir (AMI) pour qu'un opérateur privé assure le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques à l'échelle de l'ensemble du territoire de l'agglomération.

La Société « e-totem » a été retenue par la CAHM pour assurer le déploiement et l'exploitation de ces bornes.

Pour la Ville d'Agde, il est programmé la mise en place, pour la tranche ferme, de 19 stations : 4 stations rapides (super chargeur) et 15 stations accélérées soit un total de 100 points de charge.

L'intégralité des frais inhérents à la mise en place (matériel et raccordement électrique) et à l'exploitation de ce réseau est supportée par la société privée.

La ville perçoit une recette annuelle par place occupée et la CAHM perçoit, pour sa part, un pourcentage des sommes perçues par « e-totem ».

La mise en service de ces bornes de recharge est prévue avant la saison estivale.

2/Gestion du Chancre Coloré

Le chancre coloré du platane correspond à une maladie due à un champignon ascomycète qui génère un dépérissement des arbres contaminés avec à terme la mort des sujets atteints et une propagation aux autres arbres proches.

La propagation du champignon entre les différents arbres s'effectue par le système racinaire des différents sujets ou par l'intermédiaire d'outils contaminés et non nettoyés.

Sur la commune, il a été identifié plusieurs sites de présence de platanes contaminés le long du boulevard du Saint Christ, sur la promenade et le long du canalet.

La FREDON Occitanie assure notamment pour le compte de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF), la surveillance du patrimoine végétal français.

Lorsqu'il est détecté des arbres susceptibles d'être contaminés par le chancre coloré, les agents de la FREDON effectuent des prélèvements pour une analyse en laboratoire.

Lorsque l'analyse est positive, les services de la DRAAF imposent au propriétaire de l'arbre de procéder à la destruction du sujet ainsi que de ceux présents dans un rayon de 35 mètres ; une surveillance particulière doit être engagée pour les arbres présents dans un rayon de 50 mètres autour du sujet contaminé.

La totalité du bois des arbres coupés et dessouchés doit être incinérée sur place ou dans un espace dédié très proche de la zone de coupe.

Sur la commune, les arbres identifiés contaminés ont été supprimés le long du Bd du St Christ et sur la promenade, et seront prochainement enlevés le long du canalet.

Après ces opérations de suppression et d'élimination des arbres, il sera procédé à la plantation de nouveaux sujets autres que des platanes.

3/Projet Photovoltaïque du Pôle d'Échanges Multimodal

La communauté d'agglomération Hérault Méditerranée (CHAM) a lancé un appel à manifestation d'investir (AMI) pour qu'un opérateur privé assure la mise en place et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque de type ombrières sur le futur parking du Pôle d'Échanges Multimodal de la gare d'Agde.

Le projet envisagé par les différents candidats permet de recouvrir la presque totalité des 439 places du nouveau parking et correspond à la création d'une centrale photovoltaïque d'une puissance de 1,5 MWc, soit la consommation annuelle de 800 personnes.

Le candidat retenu par la CAHM au titre de cet AMI disposera d'une convention d'occupation du domaine public pour une durée de 30 ans ; en contrepartie de cette occupation, il versera à la collectivité une redevance fixe pour l'occupation du domaine public ainsi qu'une redevance variable liée à la production de la centrale.

Le démarrage du chantier de création de cette centrale est programmé pour l'automne 2025.

4/Plan vélo

La Ville a élaboré en 2008 un Projet Communal de Développement Durable. Parmi les 13 objectifs, il en était un qui visait à élaborer un schéma directeur de voies douces.

Aujourd'hui, près de 56 km de voies sont ouvertes aux piétons et aux cyclistes, permettant ainsi de se déplacer en sécurité.

Pour rappel, les recommandations nationales encouragent les collectivités à atteindre une part modale d'environ 18 % sur les artères urbaines Agathoise et en fonction de la saison, la part modale du vélo se situe entre 10 et 20 %.

Le cyclotourisme sur la commune représente à lui seul 250 000 visiteurs annuel. (GTMC, Euro Vélo, Canal des 2 mers, Canal du Midi, liaisons inter communales.)

En 2025, deux principaux chantiers seront réalisés :

- la fin des travaux de l'avenue de St-Vincent qui permettra une nouvelle liaison sur 1,1 km vers les plages et les commerces,
- la réalisation d'une voie verte sur la berge du Canalet.
- l'aménagement de la jonction entre l'avenue du Chevalier d'Alphonse et l'avenue de belle Isle.

Concernant l'entretien, il est prévu de refaire le revêtement de la voie douce de Baldy sur 600 m ; ce tronçon est très emprunté et permet la liaison entre Agde et Marseillan-plage, ainsi que les quartiers Est du Cap

La création de 287 emplacements vélos est également prévue, la pose de 3 stations de gonflage à proximité des Offices de Tourisme.

Et enfin, 40 points seront renforcés en signalisation.

PROJETS À L'ÉTUDE

Nouvelle passerelle

Le Château Laurens et le parc de Belle Isle sont achevés, les nombreux visiteurs qui veulent s'y rendre en voiture, pourront se garer sur le parking de la Calade ou du Moulin des Evêques.

Cette nouvelle passerelle permettra d'accompagner le visiteur sur un parcours sécurisé sans croiser de véhicules, elle franchira le fleuve dans l'alignement du front bâti de la rue du 4 septembre. Elle sera constituée sur la base d'une structure en acier avec un revêtement de surface en bois, dans la continuité de la promenade et du quai de la Calade.

Les études en phase PRO sont terminées.

Autorisation auprès des services de l'état :

Permis d'aménager : en cours d'instruction attente d'avis au 1^{er} trimestre 2025

Pôle Canal fait (consultation des services de la DREAL)

CDNPS avis favorable du PA attente de l'arrêté préfectoral

ABF avis conforme

DREAL inspectrice des sites avis conforme

DDTM avis en cours en attente au 1^{er} trimestre 2025

Début de la phase opérationnelle envisagée pour début 2025

Lancement de la consultation février 2025

Analyse et attribution des lots avril 2025

Durées des travaux : 12 mois
Coût prévisionnel du projet : 5 000 000 €

Avenue des Sergents (Rue du Tambour et rue de la Gabelle)

Le Cœur de station quartier central du Cap d'Agde a fait l'objet de travaux importants sur La Rambla du Soleil. On constate que les voiries attenantes que sont l'Avenue des Sergents, l'Avenue de la Gabelle et l'Avenue du Tambour sont soumises à une usure importante due à la surfréquentation de ces espaces en période estivale. On constate un vieillissement prématuré des infrastructures voiries et mobiliers.

Dans un souhait de maintien de haut niveau de qualité de nos aménagements, la Ville a pour projet de rénover ces espaces. Pour ce faire une concertation publique avec les commerçants a eu lieu fin 2024. Ces échanges ont permis de cadrer les futurs projets.

En janvier 2025 un diagnostic des voiries et des équipements a été réalisé (revêtements, espaces verts, mobiliers, stationnements). Ces éléments nous ont permis de travailler sur des projets d'aménagements compatibles avec leurs usages spécifiques.

Nous proposons aujourd'hui :

Rue de la Gabelle d'effacer les trottoirs au profit d'une chaussée à plat, pourvue de mobiliers anti-stationnement. Le choix d'un revêtement clair est envisagé afin de signaler la spécificité de voie partagée.

Rue du Tambour, le projet prévoit le remplacement des enrobés de chaussée pour un traitement en pierres basaltiques afin de proposer une continuité avec La Rambla du Soleil.

Avenue des Sergents la proposition se porte sur un élargissement ponctuel des trottoirs afin d'autoriser les commerçants à bénéficier d'espace sur le domaine public et libérer les espaces des flux piétons.

Le projet prévoit également le maintien d'espace de stationnement, le renouvellement du mobilier urbain, la reprise des revêtements, la mise à jour des espaces verts existants ainsi que la création de petits espaces plantés.

Certains travaux de mise à jour de mobilier vont se faire avant l'été, les travaux plus structurants pourront être proposé à la réalisation pour le dernier trimestre 2025.

Présents :

S FREY, L BENTAJOU, S VIALE, C GUILHOU, D SAIGNES, M SABLAIROLES, L DUBOIS, L LAROSE, C MANCEAU, JM BROUILLET.

Comité de quartier :

Présents :

ANTAL G, BERNADOU H, BESSIERE J, DELAGE M, DEVAUX C, FESQUET S, GEOFFROY, JACOBS T, MATELOT JM, SEGURA C, VIGNERON L, VIVOT E.

Absents non excusés :

IUNG O, OLIVARD J, , PROST V, THOMAS A.